



AVIS PUBLIC D'ADOPTION

RÈGLEMENTS 201-2, 216-1 et 217-1

Avis public est par les présentes donné :

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 10 février 2023, le conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci a adopté les règlements numéros 201-2, 216-1 et 217-1 quant à leurs objets suivants :

Le règlement 201-2 règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201 afin de bonifier plusieurs dispositions,

Le règlement 216-1 règlement modifiant le règlement de construction numéro 216 afin d'y retirer la disposition sur les matériaux de revêtement autorisés;

Le règlement 217-1 règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 217 afin d'exiger une caractérisation environnementale pour tout projet localisé dans un milieu humide identifié au PRMHH et de clarifier les sanctions applicables pour certains usages de location court terme.

2. Que les règlements précédemment mentionnés ont fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de Comté de Matawinie d'un certificat de conformité le 15 mars 2023 et sont en conséquence réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement.
3. Que ces règlements peuvent être consultés au bureau de la directrice générale par intérim à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Merci, 1900 montée de la Réserve, aux heures normales d'ouverture.
4. Que ces règlements entrent en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Martine Bélanger

Directrice générale / greffière-trésorière par intérim